

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour

Résultat du vote : 31 voix pour et 1 abstention

Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2018

Résultat du vote : 29 voix pour et 3 abstentions

Approbation du procès-verbal du 20 février 2018

Résultat du vote : 29 voix pour et 3 abstentions

Chapitre I – Administration Générale

1 - Délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire

Il est rappelé à l'Assemblée que selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de délégations de missions complémentaires.

A cet effet, il est proposé d'attribuer au Maire, les 15 délégations suivantes :

- 1) D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant.
- 4) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 5) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 6) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 7) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 8) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 9) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- 10) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.
- 11) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, notamment les affaires concernant le personnel communal, vols et dégradations sur les biens communaux, **dommages subis par les administrés sur leurs biens propres lorsque la responsabilité de la commune pourrait être engagée** et se constituer partie civile au nom de la commune dans ce cadre.
- 12) De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 13) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 14) D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme, cette mission complémentaire sera exercée dans :
- Les artères principales du Centre-Ville, à savoir :
- Rue Florent Evrard,
 - Rue Jean Jaurès
 - Rue Raoul Briquet,
 - Rue Casimir Beugnet (partie comprise entre le Monument aux Morts et la rue des gradins).
 - Places Jules Guesde et André Mancey
 - Rue Roger Salengro
- Les rue Arthur Lamendin et Georges Bernard,
L'ensemble de la zone commerciale de la porte de la Morinie.
- 15) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal.

Résultat du vote : 30 voix pour et 2 abstentions

2 - Communauté d'Agglomération de Béthune – Bruay – Artois Lys Romane Commission d'évaluation des charges

Conformément à l'élection du Maire, Monsieur Philibert BERRIER, en date du 18 mars 2018, il est proposé d'installer le représentant suivant au sein de la commission d'évaluation des charges.

1 seul représentant
M. BERRIER Philibert

Résultat du vote : 31 voix pour et 1 abstention

3 - Sivom de la Communauté du Béthunois

Conformément à l'article 7 des statuts de la Communauté du Béthunois, il est demandé au Conseil Municipal de fixer à 12 le nombre des membres titulaires et leurs suppléants.

Proposition :

COMITE SYNDICAL

Délégués titulaires NOM Prénom	délégués suppléants NOM Prénom
M. BERRIER Philibert	Mme BECQUART Gladys
Mme HOLVOET Marie-Pierre	M. BECOURT René
M. BOY Serge	M. DUMOULIN Philippe
M. VIVIEN Michel	M. DELALEAU Alain
M. NOWAK Richard	Mme DERLIQUE Martine
Mme BLASZCZYK Laure	Mme CLERY Véronique
M. KUBIAK Brigitte	Mme DUCROCQ Marie-Rose
M. EVRARD Jeannot	Mme DISSOUS Vicky
Mme DEGARDINS Dany	Mme LEPICARD Cécile
Mme BAYART Maryvonne	M. DUQUESNE Hervé
Mme STIEVENARD Ingrid	Mme LEBBRECHT France
M. PETIT Daniel	Mme RENAULT Carine

Il est également demandé au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein de chacune des commissions ci-après :

Proposition :

Commission « Administration Générale, Planification et Finances »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. BERRIER Philibert	Mme HOLVOET Marie-Pierre

Commission « Equipement »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. BERRIER Philibert	Mme HOLVOET Marie-Pierre

Commission « Jeunesse »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M.VIVIEN Michel	Mme DISSOUS Vicky

Commission « Action sociale, santé et insertion »

Délégué titulaire	Délégué suppléante
M. BERRIER Philibert	Mme DERLIQUE Martine

Résultat du vote : 31 voix pour et 1 abstention

4 - Sivom de la Communauté du Bruaysis

Conformément à l'élection du Maire, Monsieur Philibert BERRIER, en date du 18 mars 2018, il est proposé d'installer les représentants suivants au sein du comité syndical au titre de l'adhésion de la commune d'Auchel au SIVOM de la Communauté du Bruaysis,

Le Conseil Municipal est invité à élire chacun de ces délégués.

Proposition :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. BERRIER Philibert	M. BECOURT René
Mme HOLVOËT Marie-Pierre	Mme DUCROCQ Marie-Rose
M. VIVIEN Michel	Mme DEGARDINS Dany
M. NOWAK Richard	M. BOY Serge
Mme BLASZCZYK Laure	M. PETIT Daniel
M. EVRARD Jeannot	Mme LEPICARD Cécile
Mme LEBBRECHT France	Mme BAYART Maryvonne
Mme BECQUART Gladys	Mme STIEVENARD Ingrid

Résultat du vote : 31 voix pour et 1 abstention

5 - Composition de la commission intercommunale du SACRA

Conformément aux statuts, notamment à l'article 7, du Syndicat intercommunal pour l'Assainissement du Bassin de la Clarence et de la Région d'Auchel, il est demandé au Conseil Municipal de désigner cinq délégués titulaires au sein du comité syndical du S.A.C.R.A.

Proposition:

M. BERRIER Philibert
Mme BLASZCZYK Laure
M. EVRARD Jeannot
M. NOWAK Richard
M. PETIT Daniel

Résultat du vote : 31 voix pour et 1 abstention

6 - Désignation des membres au sein de la commission communale de reprise des concessions de cimetière.

La Municipalité propose la candidature de Monsieur BERRIER Philibert

Résultat du vote : 30 voix pour et 2 abstentions.

7 - Commission Consultative des Services Publics Locaux

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 10.000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Conformément à l'élection du Maire, Monsieur Philibert BERRIER, en date du 18 mars 2018, le Conseil Municipal est invité à désigner 5 membres titulaires et leurs suppléants issus du Conseil Municipal :

Proposition :

Titulaires	Suppléants
Mme HOLVOËT Marie-Pierre	Mme LEBBRECHT France
M. NOWAK Richard	Mme LEPICARD Cécile
Mme BLASZCZYK Laure	Mme DEGARDINS Dany
M. EVRARD Jeannot	M. BETOURNE Guy
M. BECOURT René	M. BOY Serge

Résultat du vote : 28 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

8 - Désignation des membres au sein du Conseil d'Administration du lycée professionnel Fernand Dégrugillier.

Le Conseil Municipal est invité à désigner 2 membres titulaires et 2 suppléants au sein du Conseil d'Administration du lycée professionnel Fernand DEGRUGILLIER.

Membres titulaires	Membres suppléants
M. NOWAK Richard	Mme DEGARDINS Dany
Mme KUBIAK Brigitte	Mme DUCROCQ Marie-Rose

Résultat du vote : 30 voix pour et 1 abstention, Madame Watté ne prend pas part au vote.

9 - Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration du collège Madame de SEVIGNE et des collèges et lycée LAVOISIER

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014, la représentativité municipale au sein des Conseils d'Administrations **du collège Madame de Sévigné et des collèges et lycée LAVOISIER** doit être la suivante :

- **Collège : 1** représentant de la commune
- **Lycée : 2** représentants de la commune

Conformément à l'élection du Maire, Monsieur Philibert BERRIER, en date du 18 mars 2018, il est proposé :

Collège Madame de Sévigné :

Titulaire – M. NOWAK Richard – Suppléant M. BERRIER Philibert

Collège et lycée LAVOISIER :

Collège : Titulaire – M. NOWAK Richard – Suppléante - Mme KUBIAK Brigitte

Lycée : Titulaire – M. NOWAK Richard – Suppléante - Mme KUBIAK Brigitte

Titulaire : Mme DUCROCQ Marie-Rose – Suppléante : Mme STIEVENARD Ingrid

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette représentativité.

Résultat du vote : 31 voix pour et 1 abstention

10 - Désignation des représentants du Conseil d'Administration de l'association Habitat Insertion

L'Association Habitat insertion, association à objectif social basée à Bruay la Buisnière, gère plusieurs structures complémentaires les unes des autres. A Auchel, 2 ateliers sont installés dans la zone industrielle.

Le Conseil d'Administration étant ouvert aux Communes où l'Association gère un établissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin qu'ils puissent intégrer le Conseil d'Administration d'Habitat Insertion.

Proposition :

M. BERRIER Philibert
Mme CLERY Véronique

Titulaire
Suppléante

Résultat du vote : 31 voix pour et 1 abstention

11 - Forêt communale – Délivrance des coupes 2018 – Désignation des garants

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a validé la proposition d'inscription des coupes à asseoir pour l'exercice 2018 en forêt communale par l'Office National des Forêts.

Au titre de cette approbation et conformément aux règles applicables en matière de bois vendus en bloc, il convient de désigner au sein du Conseil Municipal trois garants.

Conformément à l'élection du Maire, Monsieur Philibert BERRIER, en date du 18 mars 2018, il est proposé d'installer les représentants suivants :

Proposition :

1^{er} Garant M. BERRIER Philibert
2^{ème} Garant M. EVRARD Jeannot
3^{ème} Garant M. PETIT Daniel

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner les garants dénommés ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité

12 - Désignation d'un « Correspondant Défense »

Afin de maintenir les relations entre la société et les forces armées, après la professionnalisation et la suspension de la conscription, il a été décidé de mettre en place dans chaque commune un « Correspondant Défense », membre du Conseil Municipal.

Les conseillers désignés auront pour vocation de devenir les interlocuteurs privilégiés pour la Défense. Ils bénéficieront d'informations régulières et seront ainsi des relais de proximité auprès des concitoyens.

A cet effet, à la demande du Ministère de la Défense, le Conseil Municipal est invité à désigner ce délégué à la Défense pour la commune d'Auchel.

Pour le groupe de la Majorité Municipale, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur BETOURNE Guy.

Résultat du vote : Unanimité.

Communication

Conseillers Communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération de Béthune – Bruay – Artois Lys Romane

Les Conseillers Communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération de Béthune – Bruay – Artois Lys Romane restent identiques à savoir:

M. BERRIER Philibert
Mme HOLVOET Marie-Pierre
M. VIVIEN Michel
Mme BECQUART Gladys
M. ROUX Bruno

Pas de vote.